

il étoit logé, il fut obligé de sauter par la fenêtre d'un second étage pour se dérober au ressentiment de ses ennemis. Retiré à Lomza où il se consoloit avec les débris de son parti d'avoir échoué à l'élection, il vit entrer dans son appartement un Gentilhomme du pays qu'il reconnut pour un de ses antagonistes. Aussi-tôt il ordonne à ses gens de lui faire subir la peine de la *défenestration*, pour se venger sans doute d'avoir été réduit à la subir le premier. Les avis sont encore incertains sur le sort du Gentilhomme *défenestré*; les uns disent qu'il s'est cassé deux côtes; d'autres prétendent qu'il s'est seulement rompu une jambe. Quoiqu'il en soit, on est persuadé qu'au défaut même du Gentilhomme, la partie publique poursuivra le St. Drewnowski, citôien à la vérité d'un pays libre, mais où l'on ne sauroit jouir de la liberté contre les loix, qu'il devoit connoître mieux qu'un autre, aiant été l'éditeur & en partie le rédacteur des deux énormes volumes in-folio de loix portées à la dernière Diète. D'ailleurs la *défenestration* est diamétralement contraire à deux loix qu'on regarde comme fondamentales en Pologne, & qui remontant aux premiers tems de la République ont été nommément confirmées par la dernière Diète. Une de ces loix est l'égalité parfaite des citôiens entre eux; dont il ne reste pas même l'ombre entre celui qui jette & celui qui est jetté par les fenêtres. L'autre est la fameuse loi, *Neminem captivabimus, nisi jure victum*; or la *défenestration*.